

Année scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur,

Le nombre de places étant limité à l'internat, les demandes d'inscription seront examinées en commission début juillet.

Seront pris en considération les priorités suivantes :

- Les entrants aux lycées (2ndes bac pro, 1^{ère} année de CAP et 3^{ème} PREPA PRO) ;
- les critères géographiques (éloignement, milieu rural isolé et défavorisé, des quartiers prioritaires de la politique de la ville)
- les critères sociaux ;
- les critères familiaux ;
- les critères de parité (l'équilibre est recherché entre les filles et les garçons) ;
- le solde du paiement de l'hébergement pour l'année 2020/2021 et les places disponibles après la campagne d'inscription des élèves entrant au lycée.

PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT.

- Une lettre de motivation précisant les raisons de la demande d'internat.
- La présente fiche dûment remplie (demande de candidature pour l'internat et fiche de renseignements)
- La signature d'engagement du correspondant d'internat (obligatoire).
- L'engagement à respecter le règlement intérieur de l'internat.
- Les chèques d'acompte obligatoires (cf. document ci-joint)

Rappel : L'inscription à l'internat ne sera effective qu'après retour complet de ce dossier à la CPE et réponse positive du proviseur lors de la commission d'affectation de juillet. Les familles peuvent joindre les documents qu'ils jugeront utiles pour motiver les demandes d'inscription de leur enfant à l'internat.

N.B. l'inscription définitive sera actée après la remise du chèque pour le 1^{er} trimestre.

Le Proviseur

Stéphane DEVIN

CALENDRIER DE RETOUR DES DOSSIERS

Nouveaux élèves affectés au lycée en 2021/2022 : avant le 2 juillet 2021

Elèves déjà inscrits au lycée en 2020/2021 : avant le 2 juin 2021

Toute candidature en retard ne sera étudiée qu'en fonction des places vacantes à l'internat

INTERNAT : Lycée Paul Valéry Menton

Dossier de candidature 2021/2022

IMPORTANT

-L'internat sera ouvert dès le 1^e jour de classe des internes et fermera le 30 juin 2022

-Accueil des internes 2ndes le 1^{er} et 2 septembre 2021 à 17 H suivi d'une réunion d'information avec la Direction

PHOTO DE
L'ÉLÈVE

Elève :

Nom:.....Prénom.....

Sexe : fille garçon

Etablissement fréquenté en 2020/2021:.....

Représentants légaux

Représentant légal 1 (nom et prénom) :.....

Adresse :
.....

Code postal :.....

Ville :.....

Téléphone fixe.....Portable.....

E-mail :.....

Signature :

Représentant légal 2 (nom et prénom) :.....

Adresse :
.....

Code postal :.....

Ville :.....

Téléphone fixe :.....Portable.....

E-mail.....

Signature

Cadre réservé à l'administration

Décision du chef d'établissement après commission :

Admis

Non admis

La candidature sera validée après réception du paiement avant le 9 JUILLET 2021 dernier délai. En absence de paiement, l'élève perdra définitivement son admission à l'internat et sa place sera donnée à un autre élève.

Le Proviseur
Stéphane DEVIN



FICHE DE RENSEIGNEMENTS INTERNAT

Année 2021/2022

Nom et prénom de l'élève interne :

Age de l'élève à l'inscription : Mineur Majeur

Niveau scolaire en 2020/2021 : 3eme 2nde 1ere terminale CAP1 CAP2

Portable de l'élève :

N° DE TELEPHONE

| LIEN AVEC L'ELEVE | NOM ET PRENOM |  DOMICILE |  PORTABLE |  TRAVAIL |
|----------------------|---------------|---|---|--|
| Légal 1 | | | | |
| Légal 2 | | | | |
| AUTRE RESPONSABLE | | | | |

Moyen de transport entre le domicile et le lycée :

Merci de préciser toute information nécessaire au fonctionnement de l'internat :

Allergies alimentaires

Traitement médical.....

Renseignements familiaux particuliers

(Transmettez éventuellement toute précision utile ou tout justificatif sous pli cacheté)

Autres informations importantes (sous pli cacheté)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Monsieur / Madame responsable légal de l'élève
..... reconnais avoir lu et accepté le règlement de l'internat, et certifie
que mon enfant s'engage à le respecter tout au long de l'année scolaire.

Menton, le

Signature du responsable :

Signature de l'élève :

CORRESPONDANT

Chaque interne mineur doit obligatoirement avoir un correspondant majeur dont le domicile est proche de l'établissement. Cela reste fortement recommandé pour les internes majeurs. Le correspondant s'engage à recevoir immédiatement l'élève en cas d'exclusion, ou à l'occasion de circonstances exceptionnelles (maladie, accident, sinistres, grèves).

Il s'engage à être en toutes circonstances l'interlocuteur du responsable de la famille en cas d'absence Votre enfant (mineur) ne sera pas inscrit à l'internat s'il n'a pas de correspondant.

INSCRIPTION REFUSEE EN L'ABSENCE D'UN CORRESPONDANT PROCHE DU LYCEE

NOM ET PRENOM DU CORRESPONDANT :

Adresse :

Tel fixe : Portable..... Travail.....

COORDONNEES DES CPE

Je soussigné M....., représentant légal de l'élève :

Nom et prénom.....

Atteste par la présente avoir pris connaissances des coordonnées des CPE pour le contact et le suivi de la vie de mon enfant à l'internat

Date et signature :

A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Coordonnées des CPE et de la vie-scolaire de 18h à 20h

Les CPE sont joignables de 18 h à 20 h

CPE n° 1

Ligne directe : 04.92.10.44.25 mail : cpetertiaire@ac-nice.fr

CPE n° 2

Ligne directe : 04.92.10.44.29 mail : cpehotellerie@ac-nice.fr

Vie scolaire

Ligne directe : 04 92 10 53 55

E-mail du lycée : ce.0060028y@ac-nice.fr

TARIFS INTERNAT

Le tarif annuel de l'internat est de 1600 € divisé en trois trimestres.

1^{er} TRIMESTRE : du 1^{er} septembre au 17 décembre 2021 au prix de 618.44 €

Le 1^{er} trimestre est payable d'avance en 2 chèques :

- 1 chèque de 309.22 € débité début octobre 2021
- 1 chèque de 309.22 € débité courant décembre 2021

2^{ème} TRIMESTRE* : du 3 janvier au 31 mars 2022 au prix de 490.78 €

Payable par chèque, espèces ou par carte bancaire (sur le site des télé-services) à réception de l'avis aux familles courant février 2022.

3^{ème} TRIMESTRE* : du 1^{er} avril au 30 juin 2021 au prix de 490.78 €

Payable par chèque, espèces ou carte bancaire (sur le site des Télé-services) à réception de l'avis aux familles courant avril 2022.

ELEVES BOURSIERS : Acompte de 150 €

Le solde du trimestre est payable par chèque, espèces ou carte bancaire (télé-services) à réception de l'avis aux familles après déduction des bourses nationales courant octobre 2021

Nouveau mode de paiement : Par carte bancaire sur le site des télé-services (<https://teleservices/ac-nice.fr/ts>) avec possibilité de paiement échelonné.

Tout élève n'ayant pas fourni l'acompte demandé ou qui présente des créances impayées de l'année précédente ne sera pas accepté à l'internat.

* les tarifs sont indicatifs sous réserve d'une augmentation au 1^{er} janvier 2022